

Département LOIRET
Canton CHALETTE SUR LOING
Commune AMILLY

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE AMILLY

Arrêté temporaire n° 2024-CIR-207

Portant réglementation de la circulation et du
stationnement
AMILLY

Monsieur Gérard DUPATY, Maire d'Amilly,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2213-1,
Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-25,
Vu l'instruction interministérielle et notamment les articles livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire,
Considérant qu'en raison des travaux réalisés par ERT TECHNOLOGIES et ses sous-traitants avec pour bénéficiaire LOIRET THD à AMILLY (voir liste des rues en annexe) du 31/07/2024 au 31/08/2024, et qu'il incombe au maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité sur la voie publique, il est nécessaire d'appliquer les mesures citées dans le présent arrêté.

ARRÊTE

Article N°1

Du 31/07/2024 au 29/08/2024, AMILLY, les dispositions suivantes s'appliquent :

- la circulation des véhicules est alternée par panneaux B15 et C18 ou manuellement ;
- le stationnement de tous les véhicules est interdit. Par dérogation, cette mesure ne s'applique pas aux véhicules de chantier ;
- basculement du cheminement piéton sur le trottoir opposé ;
- basculement de circulation sur chaussée opposée ;
- **la liste de l'ensemble des rues concernées est en annexe.**

Article N°2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par :

L'ensemble des sous-traitants ERT TECHNOLOGIE

326 RUE MARCELIN BERTHELOT

45400 FLEURY LES AUBRAIS

Article N°3

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article N°4

Monsieur le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

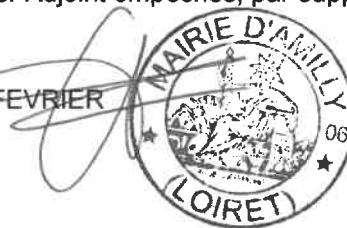
Article N°5

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

COMMUNE DE AMILLY, le 29/07/2024

Pour le Maire et le 1er Adjoint empêchés, par suppléance,

La 2ème Adjointe,
Madame Catherine FEVRIER



Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi 96-142 du 21/02/1996 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie ci-dessus désignée.

Annexe :

- liste des rues

Annexe de l'arrêté de circulation n°2024-CIR-207

Au niveau du 377, rue de la Mère Dieu



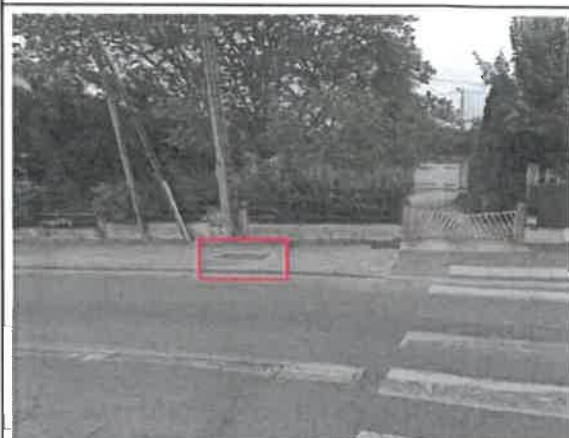
433, rue de la Mère Dieu



511, rue de la Mère Dieu



651, rue de la Mère Dieu



11, rue de la Vallée



Rue Léon Blum



58, rue Jean Moulin



Rue Léon Blum



Rue Léon Blum



8, Place des Terres Blanches



136, Place des Terres Blanches



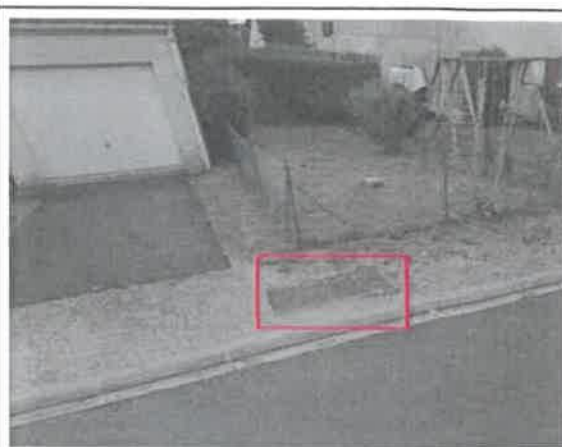
184, Place des Terres Blanches



240, Place des Terres Blanches



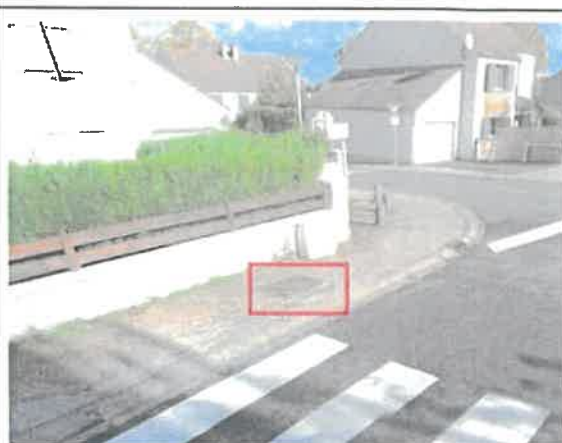
252, Place des Terres Blanches



281, Place des Terres Blanches



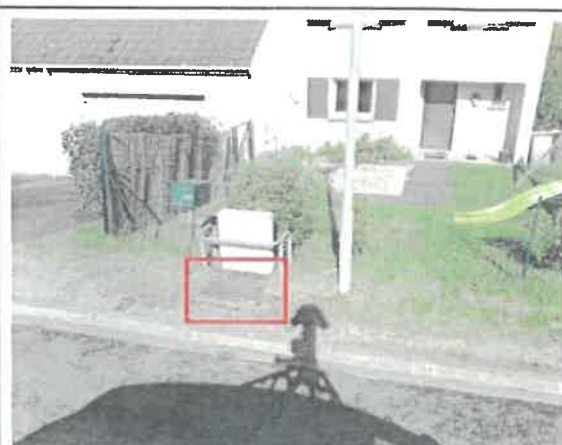
305, Place des Terres Blanches



1, rue Charlie Chaplin



407, Place des Terres Blanches



298, rue de la Libération



114, rue de la Libération



57, rue de la Libération



29, rue Albert Frappin



212, rue Albert Frappin



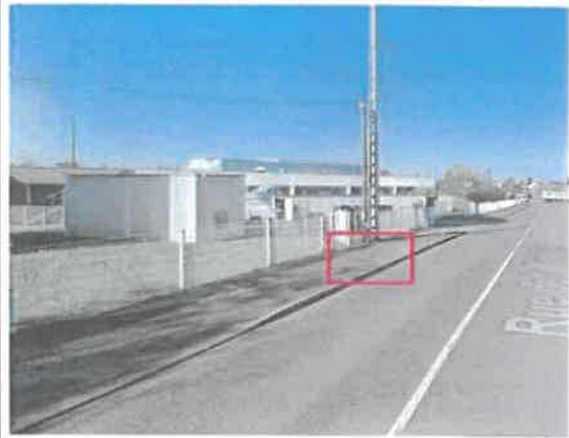
291, rue Albert Frappin



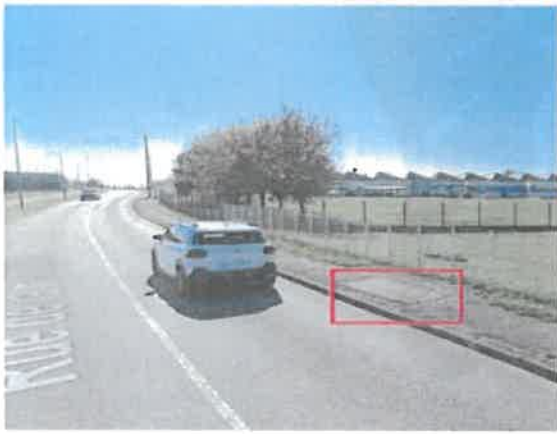
484, rue Albert Frappin



169, rue de la Fontaine



190, rue de la Fontaine



351, rue de la Fontaine



585, rue de la Fontaine



862, rue de la Fontaine



1370, rue de la Fontaine



1401, rue de la Fontaine



57, rue des Martins



41, rue du Flambard



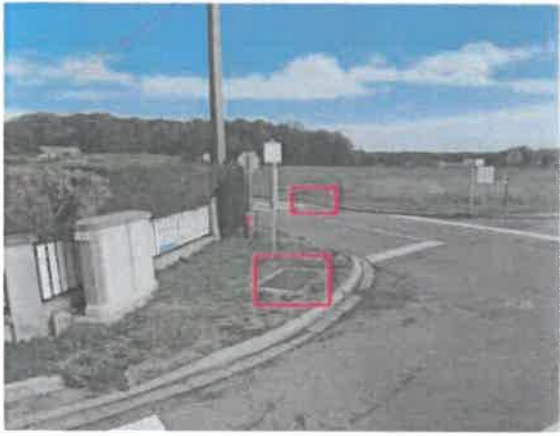
314, rue des Martins



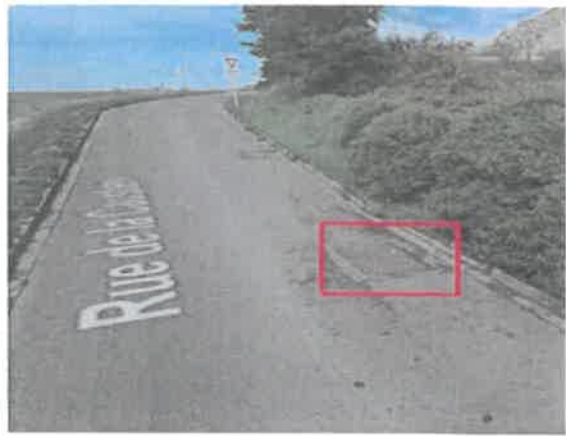
389, rue des Martins



Rue de la Caustière/Rue de la Vallée à Bèze



192, rue de la Caustière



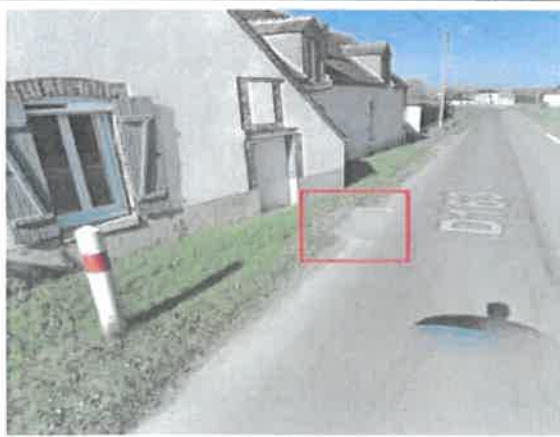
128, rue de la Caustière



29, rue du Bois des Dames



1192, rue des Bruyères



591, rue des Bruyères



504, rue des Bruyères



300, rue des Bruyères



1, rue des Châteliers



19, rue Maurice Genevoix



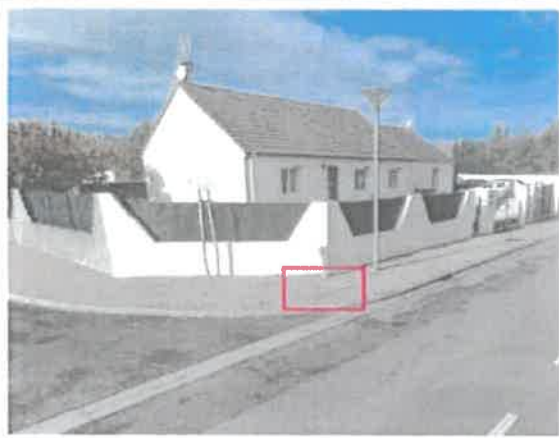
107, rue Maurice Genevoix



121, rue Maurice Genevoix



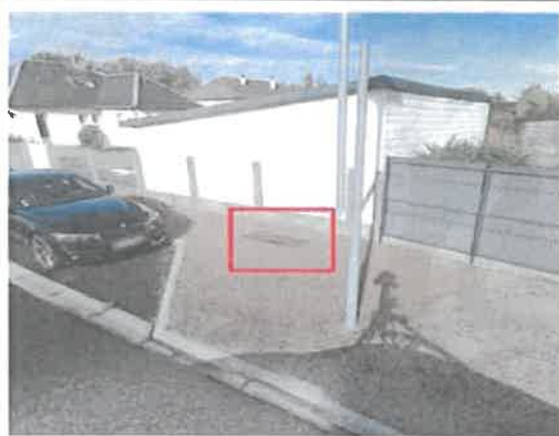
195, rue Maurice Genevoix



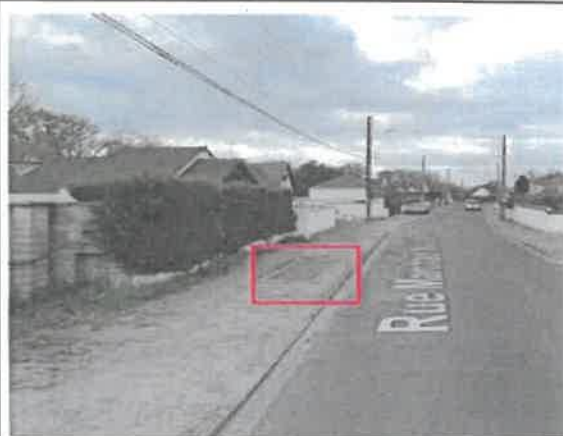
122, rue Colette



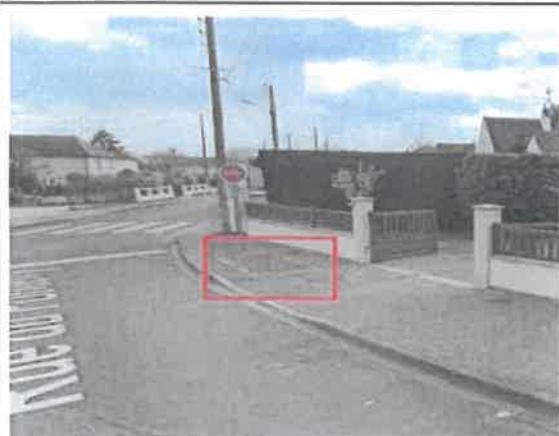
61, rue Colette



181, rue Marchais Muraille



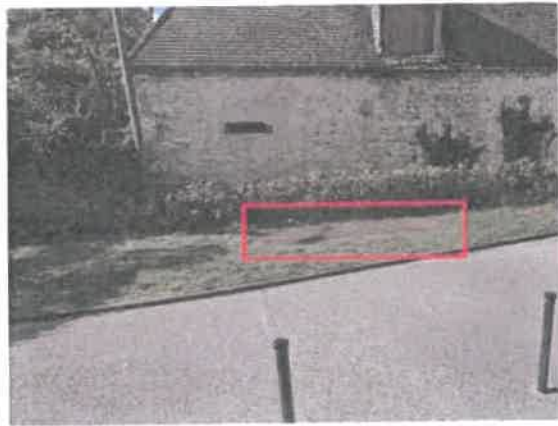
1, rue du Fonteny



135, rue des Bourgoins



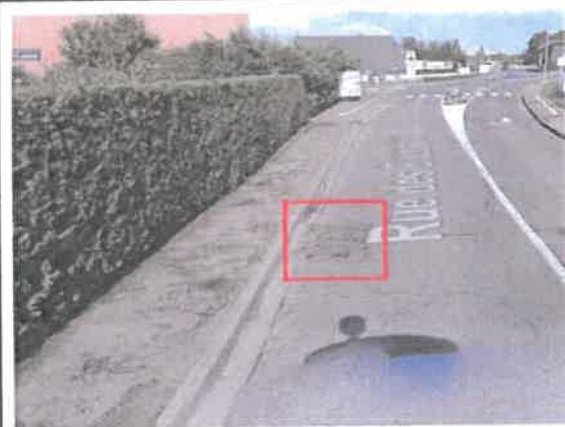
158, rue des Bourgoins



433, rue des Bourgoins



658, rue des Bourgoins



635, rue des Bourgoins



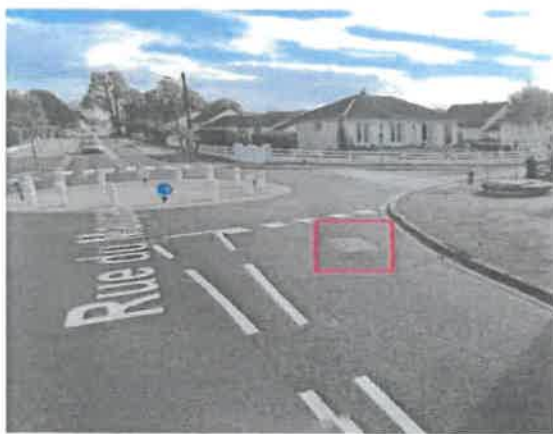
2, rue du Maupas



219, rue du Maupas



275, rue du Maupas



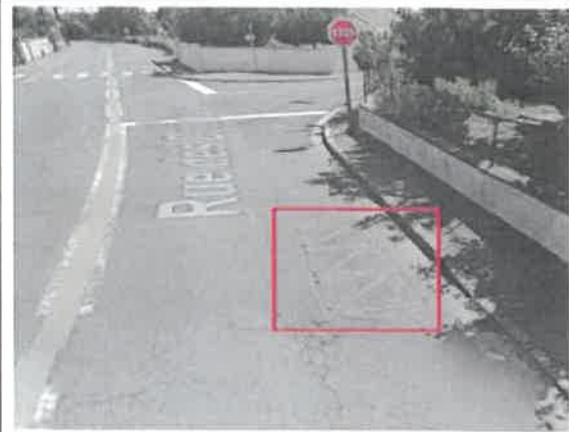
519, rue du Maupas



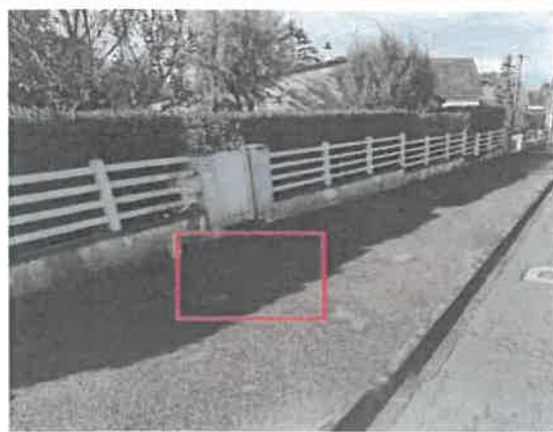
545, rue du Maupas



1, rue de la Justice



113, rue de la Justice



220, rue de la Justice



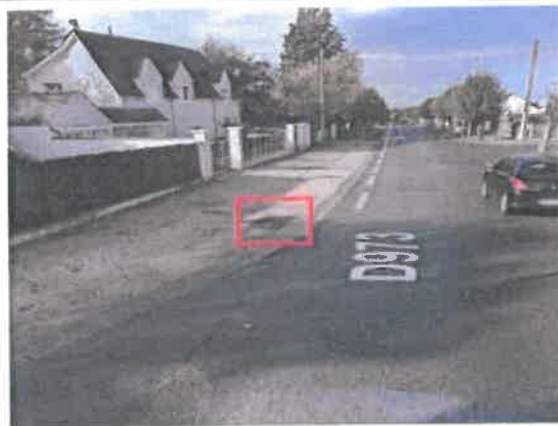
278, rue de la Justice



529, avenue du Dr Schweitzer



568, avenue du Dr Schweitzer



299, avenue du Dr Schweitzer



174, avenue du Dr Schweitzer



1, rue des Violettes

